

Question de Kattrin Jadin à Ludivine Dedonder (Défense) sur "La prime pour la connaissance de l'allemand" (55011850C)

Kattrin Jadin (MR): Madame la ministre, la prime linguistique a été instaurée sous la législature précédente. C'est votre prédécesseur, le ministre Reynders, qui s'y était attelé.

Je trouvais que c'était une fort bonne idée. Mais à l'époque déjà, je lui avais dit que j'aurais trouvé l'idée encore meilleure si on avait tenu compte, pour l'octroi de cette prime, de nos recrues germanophones. Pourquoi? Parce qu'étant *native speaker* allemands, ils doivent déjà à un moment donné passer de nombreux tests soit en français soit en néerlandais. Ils ont quand même une certaine plus-value pour des missions à l'étranger. Leur connaissance de l'allemand est fortement appréciée.

Ma question est donc très simple.

Pouvez-vous encore revoir cette politique de prime, y compris pour nos agents germanophones? Je pense que ce serait fortement à saluer. Je m'en réfère à ceux qui m'ont fait part de cette demande.

Ludivine Dedonder, ministre: Monsieur le président, madame Jadin, vous allez être contente car je suis tout à fait d'accord avec vous.

Kattrin Jadin (MR): Je suis effectivement déjà contente.

Ludivine Dedonder, ministre: De l'étude qui a été faite par la Direction générale des Ressources humaines demandée lors de la législature précédente, il ressort que la notion de bilinguisme avec ses différents niveaux de connaissance n'est applicable que pour la connaissance du néerlandais et du français qui sont les deux régimes linguistiques auxquels appartiennent les militaires, tel que prévu dans la loi du 30 juillet 1938 concernant l'usage des langues à l'armée.

L'allocation d'une prime pour la connaissance de l'allemand qui faisait partie de l'étude précitée requiert néanmoins une étude plus approfondie. Une étude supplémentaire a donc été demandée à l'état-major en ce qui concerne la possibilité d'octroyer au personnel de la Défense une prime pour la connaissance de l'allemand.

Kattrin Jadin (MR): C'est super. Je vous remercie beaucoup.

L'incident est clos.